

L'Écho *des Sommets*



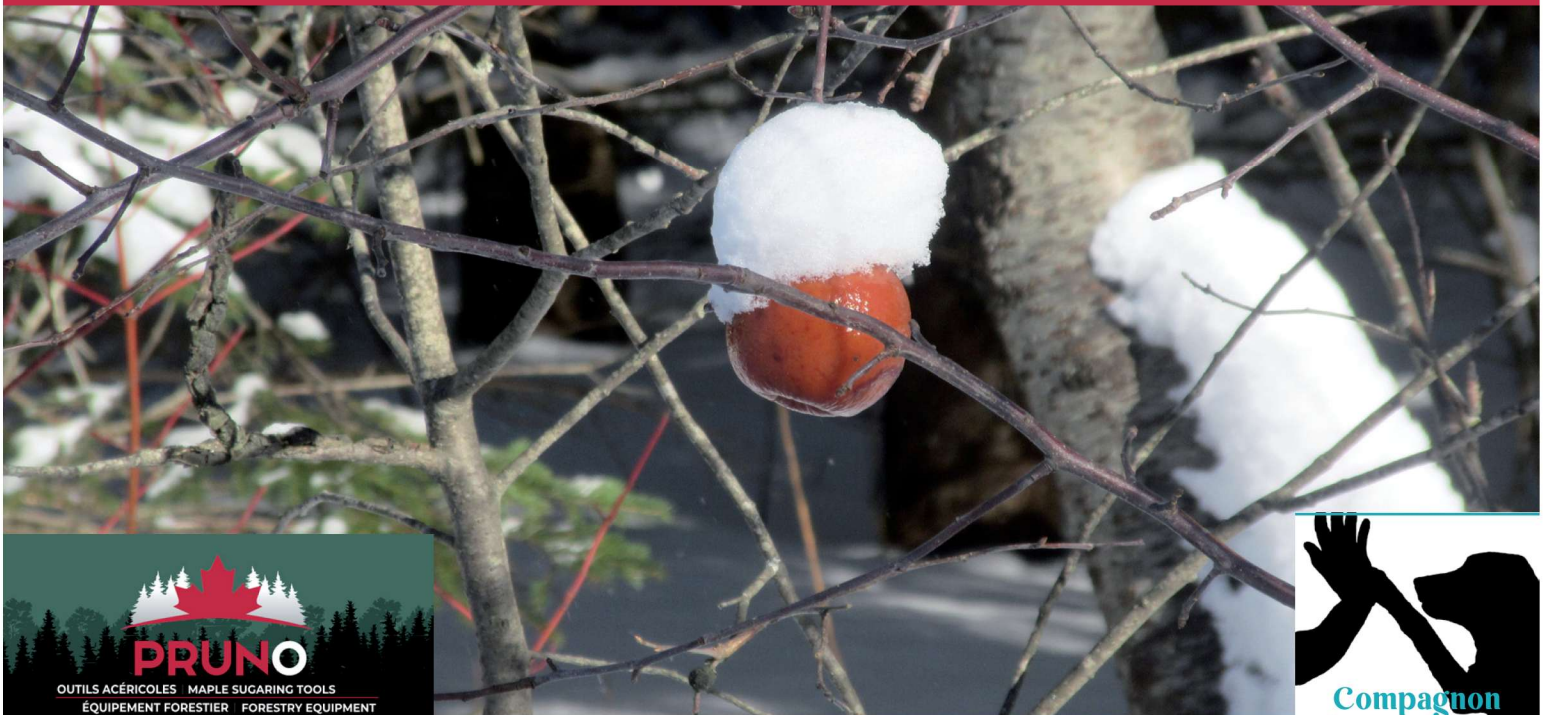
Municipalité de St-Zacharie

726, 15e rue St-Zacharie (QC) G0M 2C0

Tél. : (418) 593-3185

Fax : (418) 593-3085

E-mail : munzac@sogetel.net



Présenté par : Pruno

Création: Compagnon d'Excellence



Compagnon d'Excellence

1482 route 275
St-Côme--Linière, Qc, G0M 1J0
Tél.: 418-262-6079

Visitez la
boutique en ligne



**LES NOUVEAUTÉS
D'AUTOMNE ET
D'HIVER SONT
ARRIVÉES**

**SPÉCIAL ENFANT
ENCORE VALIDE!**

**Premier arrivé,
premier servie.**

Au plaisir!

CORDONNERIE
Céline Gilbert

623 15^e Av.
Saint-Zacharie
418 593-3307

Francis Carrier
arpenteurgéomètre inc.

509, rue Principale
St-Honoré-de-Shenley
(Québec) G0M 1V0
Tél. : 418.485.6040
Télec. : 418.485.6240

Bureau #3
543, 6^e Avenue Nord
Saint-Georges
(Québec) G5Y 0A8
Tél. : 418.227.2000

info@franciscarrierarpenteur.com

**LARIVIÈRE
BOLDUC**
[NOTAIRES INC.]

**ME AMÉLIE LARIVIÈRE
ME AUDREY BOLDUC
ME MARYANNE VACHON**

Notaires et
conseillères juridiques

Cessionnaire des greffes de Denis Samson,
Louis Ferland et Robert Lessard, notaires.

2825, 20^e Avenue,
Saint-Prosper, QC
G0M 1Y0

418 594-8255
418 594-8256
info@notaireslb.com

larivierebolducnotaires.com



Procès-Verbal

Voici quelques extraits du PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Zacharie tenue le MARDI 03 MARS 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 726, 15e Rue à Saint-Zacharie.

RÉSOLUTION D'APPUI- PETITION PISCINE ECOLE DES APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE la piscine de l'école des Appalaches, située à Sainte-Justine est la propriété du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, qu'elle en fait la gestion et qu'elle est hors d'utilisation depuis pratiquement deux ans; CONSIDÉRANT QUE la piscine de l'école des Appalaches représente un équipement communautaire essentiel, qu'elle offre aux élèves de l'école un accès précieux aux cours de natation, tant dans le cadre scolaire qu'extrascolaire; CONSIDÉRANT QU'elle permet aussi aux enfants, aux familles, aux adultes et aux aînés de pratiquer une activité physique locale, sécuritaire et accessible; CONSIDÉRANT QUE la piscine joue un rôle important dans l'intégration de plusieurs personnes immigrantes en leur permettant d'apprendre à nager, tout en contribuant à la formation des sauveteurs de demain; CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est un fleuron touristique en Chaudière-Appalaches et que plusieurs entreprises récréotouristiques dépendent de la présence de sauveteurs, comme l'Éco-Parc des Etchemins, le Camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse et le Camping de Lac-Etchemin; CONSIDÉRANT QUE la piscine de l'école des Appalaches est la seule installation du genre sur tout le territoire de la MRC des Etchemins. Elle dessert également des citoyens provenant de quatre MRC : Les Etchemins, Bellechasse, Montmagny et Beauce-Sartigan, ce qui renforce son importance pour la santé, le bien-être et l'éducation de notre population; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Olivier Guay-Lebel, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, D'appuyer la pétition lancée par un groupe d'utilisateurs de la piscine de l'école des Appalaches située à Sainte-Justine; De demander au Centre de service scolaire de la Beauce-Etche-

min de faire tout le nécessaire pour réouvrir la piscine de l'école des Appalaches à court terme; De demander au Gouvernement du Québec de prioriser la demande d'aide financière du Centre de service scolaire de la Beauce-Etchemin (PA-FIRSPA); De transmettre la présente résolution à la Députée de Bellechasse, Madame Stéphanie Lachance, au Député de la Côte-du-Sud, Monsieur Mathieu Rivest, au Ministre responsable de la Jeunesse, Ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises et Député de Beauce-Sud, Monsieur Samuel Poulin, à la Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et Députée de de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest et à la Ministre de l'Éducation et Députée de Champlain, Madame Sonia Lebel; De transmettre la présente résolution au Centre de service scolaire de la Beauce-Etchemin et à sa directrice générale par intérim, Madame Karina Roy. De préciser que la présente résolution constitue un appui moral et politique et qu'elle n'engage aucunement la Municipalité à accorder une contribution financière audit projet.

AMÉNAGEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la migration et à l'aménagement du serveur informatique du bureau municipal; CONSIDÉRANT QUE cette migration requiert l'acquisition d'un nouveau poste informatique dédié à titre de serveur; CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des opérations administratives, la sécurité des données et la performance du réseau informatique municipal; CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu la proposition #005615 de Solution GA à cette fin ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mario Larivière, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un nouveau poste informatique dédié à titre de serveur, conformément à la proposition #005615 de Solution GA, pour un montant total de 2 231.22 \$ taxes en sus; QUE le conseil municipal autorise également le paiement de tous les frais associés à la migration,

incluant notamment la configuration, l'installation, le transfert de données ainsi que tout autre coût connexe.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 01- 2026 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

M. Donald Lachance, conseiller, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 01-2026 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.
- dépose le projet de règlement numéro 01-2026 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

AUTORISATION D'UN ACHAT REGROUPE D'UNE LAVEUSE-ESSOREUSE POUR HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT QUE les équipements de protection individuelle des pompiers doivent être nettoyés conformément aux normes et aux bonnes pratiques de décontamination afin d'assurer la santé et la sécurité des intervenants; CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Sainte-Aurélie, de Saint-Prosper et de Saint-Zacharie envisagent conjointement l'acquisition d'une laveuse-essoreuse Dexter 30 lbs (modèle T-400), proposée par Équipements incendies CMP Mayer Inc. conformément à la soumission no Q003071 émise le 8 décembre 2025, pour un montant total de 13 321,00 \$, taxes incluses; CONSIDÉRANT QUE cette acquisition regroupée permettrait de réduire les coûts pour chacune des municipalités participantes; CONSIDÉRANT QUE l'équipement serait installé à la caserne de Saint-Prosper, laquelle dispose déjà d'un espace adéquat et est située de manière centrale pour desservir les municipalités concernées; CONSIDÉRANT la possibilité d'inclure d'autres municipalités intéressées à ce partenariat; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Grondines, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents, QUE le conseil municipal autorise la participation de la Municipalité de Saint-Zacharie à l'achat regroupé

d'une laveuse-essoreuse Dexter 30 lbs (modèle T-400) avec les municipalités partenaires; QUE les coûts d'acquisition soient partagés à parts égales entre les municipalités participantes; QUE cet équipement soit installé et opéré à la caserne de Saint-Prosper, pour une utilisation partagée par toutes les municipalités participantes.

AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACCROCHES-PORTE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Zacharie réalise des visites d'inspection préventive sur le territoire municipal; CONSIDÉRANT QUE ces visites sont prévues et exigées dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) adopté par la MRC et appliqué par le SSI; CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'accroche-porte permet de réduire les coûts liés aux déplacements supplémentaires des préventionnistes en cas d'absence des citoyens lors des visites d'inspection; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Grondines, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents, QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de 400 accroches-porte destinées aux visites d'inspection du Service de sécurité incendie, ainsi que le montage et la préparation, pour un montant total de 745 \$, taxes en sus; QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Hugo Bélanger, soit mandaté pour procéder à cette acquisition et en assurer le suivi.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS (PR) AVEC SANTÉ QUÉBEC

ATTENDU l'entente signée entre la Municipalité et l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches concernant l'implantation d'un service de Premiers Répondants (PR) de niveau 3 en 2023; ATTENDU QU' une nouvelle entente a été proposée par Santé Québec, découlant des initiatives stratégiques prévues au Plan gouvernemental 2023-2028; ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite nouvelle entente; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Richard Lachance,

appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE M. Camil Cloutier, maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente avec Santé Québec, telle que présentée.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zacharie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale; ATTENDU QUE la MRC des Etchemins désire présenter un projet d'étude des alternatives pour les municipalités en contexte de coopération intermunicipale entre les services de sécurité incendie de son territoire dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Donald Lachance, appuyé et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit : QUE le conseil de la municipalité de Saint-Zacharie s'engage à participer au projet d'étude des alternatives pour les municipalités en contexte de coopération intermunicipale entre les services de sécurité incendie de son territoire; QUE le conseil accepte que la MRC assume une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme; QUE le conseil nomme la MRC des Etchemins, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale; QUE le conseil désigne M. Camil Cloutier, maire, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR - MONSIEUR FRÉDÉRIC POIRIER

Il est proposé par le conseiller M. Mario Larivière, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE M. Frédéric Poirier soit embauché comme journalier opérateur à temps plein à compter du 29 mars 2026; QUE M. Poirier soit

nommé chef d'équipe; QUE les conditions de la convention collective en vigueur s'appliquent à M. Poirier.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 326 053 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025; ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Olivier Guay-Lebel, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE la municipalité de Saint-Zacharie informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO: #051-2026, LOT 5 572 375 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #051-2026 visant à l'implantation d'une résidence secondaire avec une marge de recul avant de 2 mètres sur le lot 5 572 375 (55, rang 7 lac Falardeau) du cadastre du Québec (zone 31-V); CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.1 du Règlement de zonage 08-2007 mentionne que lors de la construction d'un bâtiment principal dans la zone 31-V la marge de recul avant doit être de 3 mètres minimum; CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation n'est pas jugée susceptible de porter préjudice sérieux aux propriétés voisines; CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecte ni l'occupation ni la densité du sol; CONSIDÉRANT QUE la propriété concernée se trouve le long d'un chemin privé où les travaux de voirie sont légers en comparaison d'un chemin public; CONSIDÉRANT QUE le projet a été planifié avec la position de la bande riveraine qui se

—❧—❧—❧— Procès-Verbal —❧—❧—❧—

trouve sur certificat de localisation de la propriété qui a été donné au demandeur lors de l'achat de la propriété en septembre 2019; **CONSIDÉRANT QUE** la superficie constructible disponible, établies par la délimitation de la bande riveraine sur le plan d'implantation qui a été produit pour la demande de permis, a été réduite parce que la position de la bande riveraine a été modifiée par rapport au certificat de localisation de la propriété produit en 2019; **CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune porte ou porte patio sur la face avant du chalet projeté; **CONSIDÉRANT QUE** d'autres chalets sur le rang 7 lac Falardeau ont une marge de recul avant de 2 mètres où moins; Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée; La parole est donnée à toute personne désirant se faire

entendre; Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller M. Donald Lachance, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la dérogation mineure #051-2026 soit acceptée.

OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES, SECTEUR SAINT-ZACHARIE - ADOPTION DU BUDGET 2026

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget 2026 et que l'enveloppe Administration, Conciergerie, Entretien (ACE) de celle-ci est d'un montant de 3 080 126 \$ pour l'ensemble des secteurs ; **ATTENDU QUE** le budget est divisé par ensembles immobiliers, et que pour la municipalité de Saint-Zacharie (E.I. 2047, 2859, 2965) est réparti comme suit :

Initial	2047	2859	2965	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Revenus	34 791	32 529	37 401	104 721
Administration	13 093	7 857	13 093	34 043
Conciergerie	15 387	9 167	15 334	39 888
Energie, Taxes	15 771	13 857	18 703	48 331
Remplacement	0	0	0	0
Financement	35 821	33 899	10 635	80 355
Services clients	4 106	2 464	4 106	10 676
Total dépenses	84 178	67 244	61 871	213 293
Déficit	49 387	34 715	24 470	108 752
Part SHQ (90%)	44 448	31 244	22 023	97 715
Part Mun. (10%)	4 939	3 471	2 447	10 857

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer à 10% de la dépense pour un montant de 10 857 \$. **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Richard Lachance, appuyé et résolu à l'unanimité; **QUE** le conseil municipal accepte le budget 2026 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé; **QUE** le paiement de la contribution municipale soit effectué dans les meilleurs délais.

AUTORISATION DÉPENSES - SORTIES MUSICALES

Il est proposé par le conseiller M. Mario Larivière, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, **QUE** le conseil municipal autorise les dépenses liées aux cinq (5) sorties musicales prévues les vendredis du mois de juillet, selon la liste suivante :

- Pierre Lamontagne, pour une dépense nette au montant de 250,00 \$

—❧—❧—❧— *Procès-Verbal* —❧—❧—❧—

- Kieran pasch, pour une dépense nette au montant de 500,00 \$
- Sébastien Leblanc, pour une dépense nette au montant de 400,00 \$
- Mélina Larivière, pour une dépense nette au montant de 400,00 \$
- Un chansonnier additionnel à la discrétion du conseil, pour une dépense nette de 500,00 \$ QUE la contribution financière de la Municipalité soit limitée à un montant maximal de 1 750,00 \$, auquel s'ajoute une subvention de la MRC de 800,00 \$, pour une dépense totale de 2 550,00 \$, le tout étant imputé au budget des activités de loisirs.

DEMANDE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

CONSIDÉRANT la subvention dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC des Etchemins; CONSIDÉRANT la recommandation du comité et de la société historique visant à initier les jeunes et les moins jeunes à notre patrimoine; EN CONSÉQUENCE, il est

proposé par le conseiller M. Richard Lachance, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, D'autoriser la responsable, Mme Érika Maranda-Chabot, à déposer une demande dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC des Etchemins, pour objectif d'initier les jeunes et les moins jeunes à notre patrimoine; QUE la contribution municipale représente 20 % du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 500 \$.

REEMPLACEMENT DES LUMINAIRES DU STADE INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT les besoins liés au remplacement des luminaires brûlés ainsi que le délai applicable à la subvention associée à ces travaux; Il est proposé par le conseiller M. Donald Lachance, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal autorise le remplacement de 45 luminaires du stade intérieur, pour un montant total de 11 681,25 \$ taxes en sus, conformément à la proposition datée du 2 mars 2026 de l'entreprise Spark Électrique.

CONSEILS DE PRÉVENTION

Au changement de l'heure, pensez à remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée. Un avertisseur de fumée à pile ou électrique a une durée de vie variant entre 5 et 10 ans selon le modèle. Si l'avertisseur de fumée a atteint cette date, veuillez le remplacer.

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT
DU CANTON DE METGERMETTE (RIACM)
164, chemin des Bois-Francis
Sainte-Aurélie (Québec)
G0M 1M0

**Avis à toute personne qui désire s'opposer
à l'approbation du règlement numéro 01-2026**

Lors d'une séance de la Régie Intermunicipale d'Assainissement du Canton de Metgermette (RIACM) tenue le 26 février 2026, les membres de la RIACM ont adopté le règlement numéro 01-2026.

Le règlement se résume comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO NUMÉRO 01-2026 INTITULÉ « TRAVAUX DE DÉPHOSPHATATION »
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 427 800 \$ ET UN EMPRUNT DE 427 800 \$**

La RIACM est autorisée à faire effectuer les travaux de déphosphatation selon les plans et devis préparés par WSP Canada Inc., portant les numéros 161-14232-00, en date du 28 janvier 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Olivier Bourque, ing., en date du 20 décembre 2024.

Le montant de 427 800 \$ sera remboursé par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

Le règlement numéro 01-2026 peut être consulté au bureau municipal de Sainte-Aurélie au 164, chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 11 h 45 et 13 heures et 16 heures.

Donné à Sainte-Aurélie, ce 17 mars 2026



Stéphane Héту, secrétaire-trésorier
Régie Intermunicipale d'Assainissement du Canton de Metgermette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal de Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie, à l'église de Saint-Zacharie, ainsi qu'au chalet des loisirs de Sainte-Aurélie entre 8 h et 16 h 30, le 17^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-six (2026). L'avis a paru dans le journal l'Écho des Sommets de Saint-Zacharie et le journal l'Abénakis de Sainte-Aurélie le 17 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-six (2026).



Stéphane Héту, secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Brigitte Larivière, directrice générale adjointe de la susdite municipalité que:

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale;

Lors de la séance tenue le 2 décembre 2025, un avis de motion a été donné et le 3 mars 2026 un second projet de règlement # 04-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Zacharie fut présenté;

En voici un court résumé :

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique :

1. L'intégrité
2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
3. Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
4. Loyauté envers la municipalité
5. La recherche de l'équité
6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Ces règles ont notamment pour objectif de prévenir :

1. Toute situation d'intérêt personnel du membre du conseil qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement est disponible, pour consultation, à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité au : www.st-zacharie.qc.ca

Le règlement # 04-2025 sera adopté à la session ordinaire du conseil qui aura lieu le 7 avril 2026 dès 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 726, 15^e Rue à Saint-Zacharie.

Donné à Saint-Zacharie, ce 4^e jour de mars 2026

Brigitte Larivière, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Brigitte Larivière, Directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'hôtel de ville et à l'Église; l'avis a également paru dans l'Écho des sommets de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de mars 2026.

Brigitte Larivière, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière



Avis public

Demande de dérogation mineure

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Zacharie qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 19h30 à l'Hotel de ville située au 726, 15^e rue à Saint-Zacharie, le conseil municipal de Saint-Zacharie prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Une partie du lot 5 571 210 et du lot 5 571 203 du cadastre du Québec
5105, route 275 à Saint-Zacharie
Zone : 25-AF (vert)

NATURE ET EFFETS :

La nature de la dérogation mineure consiste à permettre le lotissement d'une partie du lot 5 571 210 d'une superficie de 2531.0 m² et du lot 5 571 203 d'une superficie de 24.1 m² pour créer un nouveau avec une superficie de 2555.1 m² et avec une largeur à la rue de 25,79 m ce qui va à l'encontre de l'article 5.3.1 du Règlement de lotissement 02-2015 qui mentionne qu'un lot non desservi situé à l'extérieur d'un corridor riverain doit avoir une superficie de 2800 m² et une largeur de 45 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal sur la présente dérogation mineure.

Donné à Saint-Zacharie,
ce 10^e jour de mars 2026.

Madame Fanhui Kong,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Fanhui Kong, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants: **au bureau municipal, à l'église paroissiale et sur le site internet de la municipalité: www.st-zacharie.qc.ca** le 10 mars 2026. L'avis a paru dans le journal l'Écho des Sommets le 10 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mars 2026.



Fanhui Kong,
Directrice générale et greffière-trésorière



**DEK
HOCKEY**

5-12 ans / 13-16 ans

RECHERCHE ENTRAINEUR - BÉNÉVOLE

50% DE RABAIS SUR LES INSCRIPTIONS DES SES ENFANTS

418-593-3185 #7 OU LOISIRSTZACHARIE@SOGETEL.NET



Bénévoles recherchés

**Vous aimez bouger et rassembler
les gens ?**

**Rejoignez-nous pour lancer un Club de
marche dans votre communauté !**

- ✓ Aucune expérience requise
- ✓ Seulement 1 heure par semaine
- ✓ Lieu et horaire à votre choix

**Intéressé(e) ?
Contactez-nous !
Marjorie Carrier
418 383-5252 poste 2**





Soccer plaisir

Recherche entraîneur

Bénévole

50% de rabais sur facture d'inscription

loisirstzacharie@sogetel.net 418-593-3185 poste 7



10\$

ADO- ADULTE

ATELIER CRÉATIF

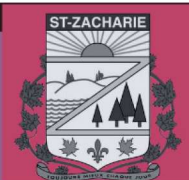
AQUARELLE

ANIMATEUR : FREDÉRIK GUAY

9 AVRIL 2026 18H

INSCRIPTIONS SUR QIDIGO

CENTRE MUNICIPAL DES LOISIRS



Avril



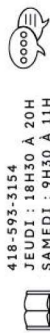
Pour plus d'informations
Téléphone : (418) 593-3185 #7
Courriel : loisirstzacharie@sogetel.net
Facebook : Municipalité de Saint-Zacharie

Municipal



CONSEIL MUNICIPAL - 725, 15E RUE

Bibliothèque



418-593-3154
JEUDI : 18H30 À 20H
SAMEDI : 9H30 À 11H
CONVERSATION ANGLAISE
BIBLIOTHÈQUE

Activités Loisirs



CAFÉ-RENCONTRE



PICKLEBALL
GYMNASSE DE L'ÉCOLE
17H À 20H30

ATELIERS CULIANIRES
ENFANTS

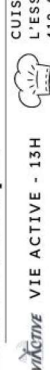


PÂQUES



ATELIERS D'ARTS
ADOS/ADULTES

Centre municipal



CUISINE COLLECTIVE
L'ESSENTIEL DES ETCHÉMINES :
418-625-4112



LA VÉRANDA,
CENTRE-FEMMES
679, 12E AVENUE

Organismes



FERMIÈRES
418-593-555



CADETS
CORPS DE CADETS
418-278-5746



CLUB FADOQ
418-222-1562



BINGO, FADOQ
ÉGLISE



FILLES D'ISABELLE
418-593-6841



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
418-593-3566



CHASSE ET PÊCHE
418-593-3154



COMPTOIR FAMILIAL
SOUS-SOL ÉGLISE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 	2 	3 	4
5 	6 	7 	8 	9 	10 	11
12 	13 	14 	15 	16 	17 	18
19	20 	21 	22 	23 	24 	25
26	27 	28 	29 	30 		

INFORMATIONS

Dates : 25 juin au 19 août (fermé du 19 juillet au 10 août)
6 semaines complètes, étalées sur 7 semaines

> CAMP DE JOUR

Lundi au jeudi : 9h À 15h30
Vendredi : 9h à 15h30

> SERVICE DE GARDE

Lundi au jeudi : 7h À 17h30
Vendredi : 7h À 16h

> TRANCHE D'ÂGE

4 à 12 ans (maternelle 4 ans complétée)

> LIEU

Centre Municipal des Loisirs (679, 12e avenue)

> GROUPES

4-5 ans | 6-7 ans | 8-9 ans | 10-12 ans

> TARIFS

	1er enfant	2e enfant	3e enfant et +
Semaine avec service de garde	90 \$	84 \$	78 \$
Semaine sans service de garde	60\$	54\$	48\$

- Aucun remboursement
- Rabais pour l'été complet
- Frais supplémentaires pour les non-résidents
- Premier versement à l'achat
- Pour débiter le camp de jour, le montant total doit être payé, en cas de solde actif, votre enfant sera refusé

> SORTIES

2 sorties au coûts de de 15 \$ par enfant pour chaque sortie
Inscription via Qidigo (places limitées)
Date limite d'inscription 15 mai 2026

> DOCUMENTS AUX PARENTS

Le document d'information aux parents vous sera transmis par courriel et accessible sur le groupe Facebook du camp (Camp de jour 2026 (Saint-Zacharie))





URGENT

Bénévole recherché pour la livraison



1 h 30 par semaine- Les jeudis
À SAINT-ZACHARIE

- Frais de Km remboursés
- Formation offerte • Horaire flexible
- Activités de reconnaissance

Pour plus d'informations: Marjorie Carrier
au 418 383-5252, poste 2



Nouvel Essor

MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Durant le mois de février, nous avons eu plusieurs activités par exemple : de la cuisine végétalienne, une soirée spéciale de la Saint-Valentin et l'écoute de nos nouvelles capsules : On jase avec Olivier. Ces capsules seront disponibles sur nos réseaux sociaux prochainement.

Nous sommes également parties à Québec avec 11 jeunes pour une sortie entre filles. Magasinage, manège et peinture sur bibelot étaient au menu de cette fabuleuse journée. Ces activités n'auraient pas été possibles sans un tri de contenants consignés qui s'est déroulé en novembre dernier.

C'est le début du projet Costa Rica ! Pendant un an, 13 jeunes et 2 accompagnateurs travailleront fort afin de s'engager dans des activités de financement, tout en développant un esprit d'équipe et en apprenant une nouvelle langue. Tous ces efforts vont les mener à un objectif commun : partir au Costa Rica pour collaborer avec la communauté locale et vivre une expérience humaine et culturelle inoubliable.

Nos prochaines collectes de contenants consignés auront lieu le samedi 21 mars à St-Prosper et Sainte-Aurélie. Si vous êtes absents lors de notre passage, nous vous invitons à laisser vos sacs à l'extérieur de votre maison, en y ajoutant une indication précisant qu'ils sont destinés à la Maison de jeunes.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 594-5886 ou sur notre page Facebook!



En partenariat avec :



Sondage sur les besoins des 55 ans et plus



Dans le cadre de sa démarche **MADA (Municipalité amie des aînés)**, la municipalité de Saint-Zacharie souhaite consulter les personnes âgées de 55 ans et plus afin de mieux comprendre les besoins de sa population vieillissante et d'adapter les services offerts à cette clientèle.

Un sondage vous sera transmis par la poste. Il sera également possible d'y répondre en ligne grâce à un code QR.

À la suite de la collecte et de l'analyse des réponses, une consultation publique sera organisée afin d'approfondir certains éléments et d'échanger avec les personnes de 55 ans et plus.

Votre participation est essentielle au succès de cette démarche. Nous vous invitons donc à répondre en grand nombre. **Des prix de participation seront tirés parmi les répondants.**

Surveillez votre boîte aux lettres : **le sondage vous sera acheminé d'ici la fin du mois de mars.**

Nous vous remercions chaleureusement à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Votre comité MADA



Pharmacie
Kathleen Caouette
Pharmacienne propriétaire

Membre affilié à **Proxim**
www.groupeproxim.ca

528, 15^e ave. St-Zacharie, (Qc) G0M 2C0

T 418 593-5512 F 418 593-5531

proximstzacharie@hotmail.com

Lundi au mercredi
et vendredi 9h à 17h

Jeudi 9h à 20h
Samedi 9h à 12h

Dimanche **Fermé**
Livraison gratuite



Jonathan Drolet
Propriétaire et ingénieur en programmation

Cell.: 418 230-8658

Bureau: 418 230-1744, Poste 200

jdperformancediesel@gmail.com

836, 27^e rue, St-Zacharie, Qc, G0M 2C0



PRUNO
OUTILS ACÉRIQUES | MAPLE SUGARING TOOLS
ÉQUIPEMENT FORESTIER | FORESTRY EQUIPMENT

f i y t
418-594-6010 info@pruno.ca 1540, 25e Avenue, Saint-Prospier

Pruno.ca



**Vente &
réparation**

Adresse : 1484 route 275 St-Côme
Téléphone : 418-685-3375



L'intermarché®

St-Zacharie 418-593-3076



**RÉNOVATIONS
DAVID
LARIVIÈRE**

418.225.2785
RBQ : 5713-9065-01

**RÉNOVATIONS
RÉSIDENTIELLES &
COMMERCIALES**

TOITURES
FINITION INTÉRIEURE
REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS
PATIOS EN FIBRE DE VERRE
INSTALLATION PORTES & FENÊTRES

5164, Route 275, Saint-Zacharie 🏠
renovations.lariviere@outlook.com 📧



RENÉ BERNARD Inc.
PRODUITS FORESTIERS / FOREST PRODUCTS

IRÉNÉE GRONDIN & Fils Ltée
Usine de Sciage - Pin Blanc - Épinette
Division de :
RENÉ BERNARD INC

980, 15e Rue
St-Zacharie (Québec) G0M2C0
ireneegrondin@sogetel.net
tél.: 418 953-6462 • fax: 418 593-6362

Résidentiel & Commercial



MS
NETTOYAGE VENTILATION
Qualité. Efficacité. Expertise.

Louis-David Morin
581-372-1189

**Nettoyage
de thermopompes
murales**



NETTOYAGE
THERMOPOMPE

MS
NETTOYAGE VENTILATION

Résidentiel & Commercial
• CONDUIT DE VENTILATION
• THERMOPOMPE ET GÉOTHERMIE
• ÉCHANGEUR D'AIR
• AIR CLIMATISÉ MURAL
• CONDUIT DE SÈCHEUSE

Québec - Beauce
Louis-David
581-372-1189